PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service interministériel de défense et de protection civiles

Cabinet
Direction des sécurités

Avignon, le 12 janvier 2024

La préfète de Vaucluse

à

Liste des destinataires in fine

Objet : adaptation de la posture VIGIPIRATE hiver-printemps 2024.

La nouvelle posture VIGIPIRATE pour la période « hiver-printemps 2024 » sera active à compter du 15 janvier 2024. Elle ramènera l'ensemble du territoire national au niveau « **sécurité renforcée-risque attentat** », pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée. Cette posture prendra fin début mai, à l'arrivée de la flamme olympique sur le territoire national.

L'adaptation de cette posture me conduit à vous rappeler les recommandations en matière de prévention d'actes de terrorisme qu'il convient d'appliquer avec la plus grande rigueur. Je vous demande de veiller, chacun dans vos domaines de compétences respectifs, à la mise en œuvre des prescriptions suivantes, en mettant l'accent sur :

1/ La sécurisation des bâtiments à usage d'enseignement et des lieux de culte

* **Concernant les bâtiments à usage d'enseignement,** les mesures de sécurisation relevant des directives ministérielles et interministérielles, déjà déployées, doivent être maintenues au niveau Vigipirate « **Urgence attentat** ».
Il convient de maintenir le niveau de vigilance face aux messages d'alerte à la bombe avec levée de doute systématique en lien avec les autorités localement compétentes.

* **Concernant les lieux de culte,** le renforcement de la sécurité autour des lieux de culte est à maintenir avec un effort sur la présence visible des forces de l'ordre.

2/ La sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux

La capacité à faire face à une attaque terroriste dans les lieux de rassemblement de personnes demeure une priorité essentielle. Le maintien des échanges réguliers d'information entre les organisateurs et les services de l'État reste capital.

2 avenue de la Folie - 84905 AVIGNON CEDEX 09
Tél. 04 88 17 84 84
pref-contact@vaucluse.gouv.fr
www.vaucluse.gouv.fr

Aussi, préalablement à tout évènement susceptible d'engendrer des concentrations importantes de personnes, les organisateurs doivent prendre contact avec les forces de sécurité intérieure territorialement compétentes et avec mes services (pour les communes de l'arrondissement d'Avignon : pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr / pour les communes de l'arrondissement d'Apt : sp-apt@vaucluse.gouv.fr / pour les communes de l'arrondissement de Carpentras : sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr). Le formulaire à compléter et à adresser à mes services est téléchargeable sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : https://www.vaucluse.gouv.fr/contenu/telechargement/23148/170301/file/formulaire_grands_rassemblements.pdf

Un effort de surveillance et de contrôle doit être porté sur les rassemblements liés à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que ceux organisés en plein air dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

Une **attention particulière** doit également être faite **sur la détection des armes blanches et les potentielles attaques aux véhicules béliers.**

3/ **La sécurité des transports et des bâtiments publics et institutionnels**

* **Concernant les transports publics**, le niveau de sécurité des gares et des réseaux de transport doit être renforcé. Les transports publics présentent de nombreuses vulnérabilités face à la menace terroriste, notamment au moment des pics de fréquentation.

* **Concernant les bâtiments publics**, un effort particulier doit être observé. Les plans de protection et les procédures internes d'évacuation ou de confinement doivent être portés à la connaissance de l'ensemble des personnels et particulièrement des nouveaux arrivants.

Une attention particulière doit être menée face aux menaces d'origine cyber. Il est recommandé aux utilisateurs de cartographier les composants des systèmes d'information et de réaliser des tests de restauration des sauvegardes.

Enfin, vous participerez à la nécessaire sensibilisation du public en veillant à ce que le logogramme « **Sécurité renforcée – risque attentat** » ainsi que les consignes Vigipirate s'y rapportant soient correctement affichés.

Pour mémoire, vous trouverez toutes les informations utiles sur les sites internet du gouvernement (http://www.gouvernement.fr/vigipirate) et/ou du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate).

Je vous remercie à nouveau pour votre mobilisation ainsi que celle de vos équipes dans l'application de ces consignes essentielles de sécurité et vous invite à vous rapprocher de mes services (pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr) pour toute information complémentaire.

Pour la préfète,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
Violaine DEMARET

Vincent NATUREL

Destinataires :

Madame la sous-préfète d'Apt
M. le sous-préfet de Carpentras
M. le directeur interdépartemental de la police nationale de Vaucluse
M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de Vaucluse
M. le contrôleur général, directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse
M. le général, commandant la délégation militaire départementale
M. le directeur départemental des finances publiques
Mme la directrice de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine
M. le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de santé
M. le directeur départemental des territoires
M. le directeur départemental de la protection des populations
M. le chef de l'unité Vaucluse-Arles de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
Mme la directrice de la DDETS
M. le directeur départemental par intérim de la DASEN
M. le président de l'université d'Avignon
M. le directeur de l'aéroport d'Avignon-Caumont

Mesdames et Messieurs les Maires du département
Mesdames et Messieurs les présidents des EPCI de Vaucluse
Monsieur le président de l'association des maires de Vaucluse
Madame la Présidente du Conseil départemental

Messieurs les représentants des cultes

MM les représentants des chambres consulaires
M. le président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
M. le directeur du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air
Mmes et MM les directeurs des centres commerciaux
Mmes et MM les exploitants d'établissements recevant du public